

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026 18H30

Présents : M. SILVESTRE Claude, M. LECONTE Thierry, Mme MILESI Véronique, M GRANGIER Jacques, Mme CHABAS Claire, M VERNIER Jérôme, Mme CONIL Nathalie, Mme VALERY Nathalie, M BIENVENU Matthieu Mme HAOUA Aurélie, M. CARRASCO Estéban, Mme MAGNE Valérie, M. NAULIN David, M. GAUTHIER Dominique, Mme FLITI Julie, Mme GARCIN Anne.

Pouvoirs :

M. ROBERT Christophe a donné pouvoir à M GRANGIER Jacques
Mme BRASSE Delphine a donné pouvoir à Mme MAGNE Valérie.
M.CUREL Nicolas a donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude.

Le quorum est atteint.

Mme MILESI Véronique est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 3 avril 2026
- 2) Décisions du Maire prise dans le cadre de sa délégation
- 3) Vote des 3 taxes 2026
- 4) Vote du budget primitif VILLE 2026
- 5) Subvention association Goûts et Couleurs
- 6) Convention occupation du domaine public Auberge de Lagnes
- 7) Convention occupation du domaine public du Café de la Fontaine
- 8) Désignation d'un délégué ENEDIS
- 9) Désignation de délégués syndicat mixte de défense et Valorisation forestière (SMDVF)
- 10) Désignation d'un délégué EMALA
- 11) Désignation de délégués pour la commission communale de sécurité et accessibilité
- 12) Questions diverses.

N°1- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes,
Vu la délibération du 032-2020 en date du 29 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NEANT

N° 2- 021/2026 VOTE DES 3 TAXES 2026

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu L'article 1639 A et 1636 B sexies à 1663B decies du Code Général des Impôts.

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'Etat 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026
Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **FIXE** les taux pour la commune de LAGNES pour 2026 comme suit :

Taux année N-1		Taux année en cours	Bases	Produit
FNB	53.26 %	53.26%	156 300	83 245
FB	33.50 %	33.50%	2 984 000	999 640
TH	9.02%	9.02%	676 000	61 029
			TOTAL	1 143 914

N° 3- 022/2026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2026

Rapporteur : SILVESTRE Claude

15 POUR – 4 CONTRE : BRASSE.D, GAUTHIER.D, NAULIN.D, MAGNE.V

Vu la loi d'orientation N° 92- 125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la réunion de travail du 10 avril 2026,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✓ **VOTE** le budget primitif VILLE 2026 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 696 182.82 €
- Recettes 526 341.82€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 946 730.00 €
- Recettes : 1 946 730.00 €

Pour un total du budget primitif de l'exercice 2026 de : 2 683 912.82€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 737 182.82€ (dont 41 000.00€ de RAR)
- Recettes : 737 182.82 € (dont 210 841.00 € de RAR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 946 730.00 € (dont 0.00 € de RAR)
- Recettes : 1 946 730.00 € (dont 0.00 € de RAR)

N° 4- 023/2026 SUBVENTION ASSOCIATION GOÛTS ET COULEURS

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2026,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle de l'association « Goûts et Couleurs » de Lagnes, Association 1901, qui a pour but principal la préparation et le service de repas au restaurant scolaire et de sa gestion.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **VOTE** une subvention d'un montant de 41 000 € à l'association « Goûts et Couleurs »
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

N° 5- 024/2026 CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUBERGE DE LAGNES

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la SARL Louise, représentée par Monsieur CALTOT Alexis, gérant de l'Auberge de LAGNES sollicite la location de la place de la roue située rue de la République. La période de location s'étendrait du 1^{er} avril au 31 octobre 2026.

Monsieur le Maire propose de faire payer 500 € / an au gérant de l'Auberge de Lagnes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **ACCEPTÉ** de louer du 1^{er} avril au 31 octobre 2026 à Monsieur CALTOT Alexis gérant de l'Auberge de LAGNES la place de la roue située rue de la République pour un montant de 500€ / an.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout autre document se rapportant à cette location.

N° 6- 025/2026 CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CAFE DE LA FONTAINE

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est accordé au café de la Fontaine une autorisation temporaire d'occupation du domaine public à des fins professionnelles.

Vu la demande présentée par Madame ALLOUARD-RUELLE Pauline, gérante du Café.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler cette autorisation et de fixer la redevance pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** de renouveler l'autorisation pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles au café de la Fontaine d'une superficie maximum de 12 m².
- ✓ **FIXE** la redevance à 70 € pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2026.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location temporaire du domaine public communal.

N°7- 026/2026 DESIGNATION DELEGUE ENEDIS

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'ENEDIS souhaite avoir un référent sur la commune de la Lagnes concernant le Risque Tempête.

Le Maire propose Jacques GRANGIER pour devenir le référent Enedis Tempête.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ APPROUVE le choix
- ✓ DESIGNER Jacques GRANGIER référent tempête ENEDIS
- ✓ Charge le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

N°8- 027/2026 DESIGNATION DE DELEGUES SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET VALORISATION FORESTIERE

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Monsieur Silvestre Claude expose à l'assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière. Il propose de désigner pour chacun des sièges à pourvoir, au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de troisième tour de scrutin, deux délégués pour représenter la commune au sein du S.M.D.V.F.

2 élus ont présenté leur candidature :

- M GRANGIER Jacques Délégué Titulaire
- M LECONTE Thierry Délégué Suppléant

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, par :

Voix POUR 19, Pour Monsieur GRANGIER

Voix POUR 19, Pour Monsieur LECONTE

DESIGNE pour représenter la commune de Lagnes au sein du Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière les deux délégués suivants :

- M GRANGIER Jacques Délégué Titulaire
- M LECONTE Thierry Délégué Suppléant

N° 9- 028/2026 DESIGNATION DELEGUE EMALA

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la commune de Lagnes adhère depuis de nombreuses années à l'association EMALA (Association de Soutien à l'Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation).

Cette association apporte un soutien pédagogique aux écoles du secteur rural.

La commune doit désigner un délégué, Le Maire propose Mme MILESI Véronique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ APPROUVE le choix
- ✓ DESIGNER Mme MILESI Véronique
- ✓ Charge le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 10- 029/2026 DESIGNATION COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ET ACCESSIBILITE

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres qui siégeront à la Commission Communale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) et à la commission d'accessibilité dans les ERP.

2 élus ont présenté leur candidature :

- M GRANGIER Jacques
- M ROBERT Christophe

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à main levée par :

Voix POUR 19, Pour Monsieur GRANGIER Jacques
Voix POUR 19, Pour Monsieur ROBERT Christophe

DESIGNE :

- Monsieur GRANGIER Jacques
- Monsieur ROBERT Christophe

Pour siéger à la Commission Communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans la commission d'accessibilité.

N° 11 - INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

Le 2 avril, une délégation municipale a rencontré les habitants de la rue Montante dans le cadre d'une réunion consacrée au projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Plusieurs habitants se sont montrés réticents au projet, en raison des désagréments que les travaux sont susceptibles d'occasionner. Il est rappelé au conseil que la demande initiale adressée par le maire au Syndicat d'Électrification Vauclusien (SEV) pour la programmation de ces travaux faisait suite à une sollicitation de certains riverains. Les échanges ont révélé les difficultés pouvant accompagner les démarches de concertation, alors même que ces travaux s'inscrivent dans une logique d'amélioration du cadre de vie.

Des informations ont été apportées lors de la réunion, bien que les échanges aient parfois été complexes. Le maire a repris contact avec M. HUGUET, technicien du SEV, afin d'obtenir des précisions complémentaires face aux interrogations exprimées.

Plusieurs points d'inquiétude ont été soulevés par les habitants :

L'installation d'armoires électriques (bien qu'implantées sur le domaine public) ;

La crainte de devoir intervenir sur des façades après la dépose des câbles ;

La continuité du service « fibre », en particulier pour les personnes en télétravail (certains incidents passés ayant entraîné des interruptions prolongées).

À l'issue de cette nouvelle phase d'échanges, un courrier sera adressé aux habitants afin de recueillir leur position (favorable ou défavorable) sur le projet. La réalisation des travaux sera conditionnée à l'avis majoritaire des riverains.

Installation du CCAS le 23 avril

Distribution des plants de poivron de Lagnes le 30 mai en parallèle du Troc de plantes des Etourneaux passent à Lagnes

Mise en place de commissions ouvertes :

Urbanisme (examen préalable des permis et autorisations d'urbanisme, PLU, relations architecte-conseil)

Rapporteur : Thierry LECONTE. Membres : Aurélie HAOUA, Claire CHABAS, Dominique GAUTHIER

Environnement cadre de vie (fleurissement, espaces verts, propreté, valorisation cadre de vie)

Rapporteur : Thierry LECONTE. Membres : Nathalie CONIL, Matthieu BIENVENU, Claire CHABAS, David NAULIN

Culture tourisme patrimoine

Rapporteur : Claire CHABAS. Membres : Julie FLITI, Nathalie VALERY, Valérie MAGNE